

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### JMC Reifenmontagepaste schwarz

Date de révision: 21.03.2022

Page 1 de 9

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

JMC Reifenmontagepaste schwarz

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Matériel de montage

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Johannes J. Matthies GmbH & Co. KG  
 Rue: Hammerbrookstr. 97  
 Lieu: D-20097 Hamburg  
 Téléphone: + 49 (0) 40 2 37 21-0  
 e-mail: info@matthies.de  
 Internet: www.matthies.de

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 49 (0) 40 2 37 21-0

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

##### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

###### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
111-46-6	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol			1 - 5 %
	203-872-2	603-140-00-6		
	Acute Tox. 4; H302			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

###### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
111-46-6	203-872-2	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol	1 - 5 %
	dermique: DL50 = 11890 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg		

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Reifenmontagepaste schwarz**

Date de révision: 21.03.2022

Page 2 de 9

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Evacuer les personnes en lieu sûr. Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Provoque une irritation des yeux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone. Gaz/vapeurs, toxique.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Reifenmontagepaste schwarz**

Date de révision: 21.03.2022

Page 3 de 9

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Lire l'étiquette avant utilisation. Observer le mode d'emploi.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. À conserver au frais et au sec.

**Conseils pour le stockage en commun**

Aucune information disponible.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
111-46-6	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol		
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	53 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	12 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	60 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	106 mg/kg p.c./jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
111-46-6	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol	
Eau douce	10 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	10 mg/l	
Eau de mer	1 mg/l	
Sédiment d'eau douce	20,9 mg/kg	
Sol	1,53 mg/kg	

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Reifenmontagepaste schwarz**

Date de révision: 21.03.2022

Page 4 de 9

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

**Mesures d'hygiène**

Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!  
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage**

Contact avec les yeux: Porter un appareil de protection des yeux/du visage. (DIN EN 166)

**Protection des mains**

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

effet prolongé: Porter des gants appropriés. (EN ISO 374)

gants de caoutchouc., Matières plastiques.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	bleu / noir
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C): ~ 8 (émulsion)

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation: ~ 50 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non applicable

Point d'éclair: ~240 °C DIN 51376

**Inflammabilité**

solide/liquide: non applicable

gaz: non applicable

**Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Reifenmontagepaste schwarz**

Date de révision: 21.03.2022

Page 5 de 9

Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	~ 400 °C DIN 51794
Température de décomposition:	non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>	
aucune/aucun	
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,06 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	non applicable
Hydrosolubilité:	miscible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé

**9.2. Autres informations**

Conductivité: non déterminé  
tension de surface: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Après utilisation conforme: Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë:

ATEmix calculé: > 2000 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
111-46-6	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	DL50 11890 mg/kg	Lapin	Producteur	

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Reifenmontagepaste schwarz**

Date de révision: 21.03.2022

Page 6 de 9

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Autres informations**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
111-46-6	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 32000	96 h	Gambusia affinis (Poisson moustique)	Producteur

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit: Biodégradable.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
111-46-6	2,2'-oxybiséthanol; diéthylène glycol				
	OCDE 301A	67 %	28	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

AOX: aucune/aucun

**Information supplémentaire**

&gt;= 80 % /28 d diminution du COD (Agent complexant)

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Reifenmontagepaste schwarz**

Date de révision: 21.03.2022

Page 7 de 9

**Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Reifenmontagepaste schwarz**

Date de révision: 21.03.2022

Page 8 de 9

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 0  
 Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
 UN: United Nations  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 DMEL: Derived Minimal Effect Level  
 PNEC: Predicted No Effect Concentration  
 ATE: Acute toxicity estimate  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%  
 LL50: Lethal loading, 50%  
 EL50: Effect loading, 50%  
 EC50: Effective Concentration 50%  
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 EmS: Emergency Schedules  
 MFAG: Medical First Aid Guide  
 IATA: International Air Transport Association  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Reifenmontagepaste schwarz**

Date de révision: 21.03.2022

Page 9 de 9

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*